



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 62344

Texte de la question

M. Christian Kert appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur une radio privée de la bande FM qui s'est déjà signalée par l'outrance, la violence et la grossièreté des propos tenus à l'antenne tant par ses animateurs que par certains auditeurs. Aujourd'hui, cette radio fait à nouveau l'objet d'une mesure d'avertissement du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le mardi 29 mai le ministre de l'éducation est directement intervenu sur cette même radio pour prendre sa défense et il a déclaré que les propos incriminés étaient finalement « de l'eau de rose ». La lecture de ces propos tels qu'ils sont depuis reproduits quotidiennement dans la presse donne pourtant à cette « eau de rose » une odeur bien particulière. La question est simple : elle porte sur la mission de ministre de l'éducation nationale dans la République française. Il lui demande, sachant que cette radio est écoutée par un très jeune public - ceux-là même dont le ministre de l'éducation nationale a la responsabilité lorsqu'ils sont dans nos écoles - s'il considère que des propos qui mêlent allègrement l'injure, le sexisme et l'homophobie sont de nature à éduquer et épanouir les collégiens et les lycéens de notre pays. Il lui demande également s'il est du ressort du ministre de l'Education nationale de prendre la défense d'une radio qui, une fois encore, s'est mise en contravention avec la loi dans le seul but, il faut bien le dire, de faire monter son audience et donc ses bénéfices.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62344

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3463